

S 14. Juni 1978 1 0

Note pour le Chef du DépartementProtection des détenus politiques -  
Suites de la motion Werner Schmid.

En vue de la discussion du rapport de gestion au Conseil des Etats, et comme suite à ma note du 13 avril 1978, je résume ci-après le programme des consultations, sondages, démarches et autres actions qui ont eu ou auront lieu cette année en relation avec la motion Schmid:

6 février au  
10 mars 1978 :

la Suisse a participé, pour la première fois, à titre d'observateur, à la session annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, à Genève. Notre observateur a pris la parole au sujet de la question des droits de l'homme de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement.

3 mars 1978:

première phase des sondages bilatéraux avec des experts autrichiens et suédois à Genève. Cette consultation se plaçait dans le cadre de la collaboration traditionnelle entre les trois Etats neutres, telle qu'elle s'est notamment concrétisée au cours de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés.



25 et 26 mai 1978 :

---

deuxième phase des sondages bilatéraux avec des experts belges et néerlandais à Bruxelles et à La Haye. Les Pays-Bas ont été à l'origine, avec la Suède, des initiatives prises aux Nations Unies dans le domaine de la torture. La Belgique a soutenu les projets en question et est intervenue devant le Comité des ministres du Conseil de l'Europe pour demander notamment que le Conseil se préoccupe davantage du problème de la torture.

mai 1978:

---

le chef du DPF a reçu du Secrétaire général des Nations Unies une note invitant le Gouvernement suisse à communiquer aux Nations Unies, si possible avant le 29 septembre 1978, ses observations au sujet des documents soumis à la 34<sup>e</sup> session de la Commission des droits de l'homme ( 6 février au 10 mars 1978) concernant l'élaboration d'un projet de convention sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces documents comprennent notamment le texte d'un projet de convention internationale contre la torture proposé par le Gouvernement suédois, ainsi qu'un projet de convention sur la prévention et la suppression de la torture présenté par l'Association internationale de droit pénal. Les autorités fédérales ont l'intention d'étudier soigneusement ces différents textes et de soumettre en temps utile leurs commentaires aux Nations Unies.

27 - 28 juin 1978 :  

---

une délégation suisse participera à la réunion d'un Comité ad hoc convoqué par le Conseil de l'Europe pour procéder à un échange de vues sur le projet de convention contre la torture soumis à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies par le Gouvernement suédois.

29 juin au  
1er juillet 1978:  

---

le Chef du DPF présentera un exposé introductif à l'occasion de la réunion d'experts organisée par l'Université de Saint-Gall ("Hochschule St.Gallen für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften") pour discuter des projets de conventions contre la torture existants.

fin août 1978 :  

---

il est prévu d'envoyer un observateur pour suivre les travaux de la prochaine session de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui est un organe subsidiaire de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Cette Sous-commission examine notamment un projet d'ensemble de principes concernant la protection des personnes soumises à toute forme de détention ou d'emprisonnement.

septembre 1978 :

---

le Conseil fédéral a eu l'occasion de souligner qu'il ne prendra aucune initiative qui puisse porter préjudice aux activités du CICR dans le domaine de la protection des détenus politiques. Avant de communiquer leurs observations aux Nations Unies concernant l'élaboration d'un projet de convention contre la torture, les autorités fédérales ne manqueront pas d'avoir un échange de vues avec le CICR.

octobre-novembre 1978:

---

un ou deux experts venant de Berne suivront les discussions qui auront lieu à la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant notamment la torture. Ces experts auront des contacts avec certaines délégations au sujet des problèmes que soulève la motion Schmid. Il est prévu à cette occasion d'étendre les sondages bilatéraux à des Etats du tiers monde. Ces consultations pourront être poursuivies, le cas échéant, à Genève (Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies) ou dans les capitales des pays intéressés.

P.S.

Dans la conférence que vous avez prononcée, le 8 mai 1978, à l'occasion de la commémoration du 150ème anniversaire de la naissance de Henry Dunant, vous avez notamment déclaré ce qui suit:

"Le Conseil fédéral est prêt à étudier et, le moment venu, à soutenir toute initiative susceptible d'apporter une amélioration concrète au sort des détenus politiques. Mais dans un domaine aussi délicat, qui touche de près aux fibres et aux réflexes nationaux et où, en outre, la notion de réciprocité ne joue pas de rôle dans les concessions que les Etats sont amenés à se consentir, la Suisse ne saurait agir seule, si bien intentionnée qu'elle soit.

Nous devons soigneusement coordonner notre action aux efforts qui sont poursuivis ailleurs par la communauté internationale en vue d'alléger la condition des détenus. Il s'agit là d'une entreprise de très longue haleine, semée d'embûches, mais que le Conseil fédéral est décidé à suivre avec persévérance ...."

( Krafft )

Copie:

- 8 14. Juni 1978 1 Q
- Madame l'Ambassadeur Pometta
  - Monsieur l'Ambassadeur Weitnauer
  - Mademoiselle von Grünigen
  - Monsieur le Ministre Monnier
  - Monsieur l'Ambassadeur Diez/ M.Dumont
  - Madame D. Bujard
  - Monsieur F. Nordmann
  - Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
  - Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies, New York